

## CONCOURS DE BOURSES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT 2023-2024

DATE LIMITE : VENDREDI 9 JUIN 2023

---

### À PROPOS DE LA FONDATION ARMAND-FRAPPIER

La Fondation Armand-Frappier (FAF) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de soutenir les chercheuses et les chercheurs ainsi que l'excellence de la relève scientifique au Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie de l'INRS.

Depuis sa création, plus de 15 millions de dollars ont été remis sous forme de bourses, de participation à l'achat d'équipement scientifique et de financement de projets en faveur du développement de la recherche.

La Fondation Armand-Frappier croit en la capacité d'innovation des scientifiques du Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie de l'INRS pour faire des percées significatives dans le domaine de la santé, et de ce fait, contribuer à la qualité de vie de tous et chacun.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- ✓ Avoir conservé une moyenne cumulative équivalente à au moins 3,3/4,3 dans son programme de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle et avoir fait preuve d'une performance exceptionnelle en recherche (présentation scientifique et/ou publications) ;
- ✓ Se consacrer à temps complet à son programme d'études pour la période couverte par la bourse;
- ✓ Déclarer au bureau de la direction du Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie de l'INRS toute bourse obtenue d'un organisme externe ou toute autre source de financement (ex. : emploi) pour les sessions visées par la bourse de la Fondation. Une modification de la situation financière de l'étudiant(e) entraînera un ajustement des sommes versées par la Fondation Armand-Frappier, l'INRS et du superviseur(e) de recherche. Dans le cas où un membre étudiant omettrait de déclarer un revenu significatif touchant la période visée par une bourse de la Fondation, des mesures seront prises pour récupérer les montants versés.

**IMPORTANT** : Le candidat ou la candidate doit remettre tous les documents requis dans un seul fichier PDF avant la date limite. Les candidatures incomplètes ne seront pas considérées.

### CUMUL DE BOURSES

Un(e) candidat(e) boursier(ère) d'un organisme externe peut demander une bourse de la Fondation. La bourse sera alors jumelée, sans pénalité, à une bourse d'un organisme externe dans la mesure où celle-ci n'excède pas 50 % du montant de bourse de la Fondation. Si le montant représente plus de 50 %, la bourse de la Fondation sera alors réduite du montant de la bourse externe.

Les membres étudiants ayant déjà été boursiers de la Fondation sont autorisés à solliciter un (1) renouvellement à la maîtrise et trois (3) renouvellements au doctorat.

## RESPONSABILITÉS DES CANDIDAT(E)S

Une mention de l'appui de la Fondation Armand-Frappier devra être présente dans toutes communications et publications découlant des travaux effectués par les personnes lauréates. À la demande de la Fondation, le(la) boursier(ère) ainsi que la direction du laboratoire d'accueil acceptent de se rendre disponibles pour des activités de reconnaissance aux donateurs. Cette collaboration demandée est importante, car elle permet aux donateurs de bénéficier d'occasions privilégiées valorisant l'impact de leurs contributions.

## PÉRIODE DE VALIDITÉ

La période de validité des bourses est pour un maximum de 3 sessions consécutives à partir de la session d'automne de l'année du concours. Pour être éligible à recevoir la bourse pour au moins une session, le(la) candidat(e) ne doit pas avoir dépassé sa 6<sup>e</sup> session à la maîtrise ou sa 12<sup>e</sup> session au doctorat à l'automne de l'année en cours.

## VALEUR DE LA BOURSE

La valeur totale, par session, de la bourse octroyée est de 6 320\$ pour la bourse de Maîtrise et de 7 355\$ pour la bourse de Doctorat. Le montant provenant de la part de la Fondation est respectivement de 2 528\$ et de 2 942\$ pour l'année 2023-2024.

## COMITÉ DE SÉLECTION

Les dossiers reçus seront évalués par un comité de sélection composé de professeur(e)s nommés par l'Assemblée des professeur(e)s du Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie de l'INRS.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le barème d'évaluation et la pondération utilisée se détaillent comme suit :

	Maîtrise	Doctorat	
	0-5 sessions	0-5 sessions	6-11 sessions
Nombre de sessions complétées au 31 août de l'année du concours	0-5 sessions	0-5 sessions	6-11 sessions
Relevé de notes du baccalauréat et de la maîtrise	60	30	N/A
Appréciation de la progression des notes et du dossier académique	10	N/A	N/A
Description du projet de recherche ET son avancement, s'il y a lieu	5	10	20
Lettre d'évaluation (important, voir remarques ici-bas)	10	10	10
Liste des réalisations	15	50	70

## DOCUMENTS REQUIS

- ✓ Document PDF de demande de bourse dûment complété comprenant le formulaire sommaire de demande de bourse, la description du projet de recherche et les réalisations dans le cadre des études universitaires
- ✓ Relevés de notes de toutes les sessions complétées au baccalauréat et à la maîtrise (s'il y a lieu)
  - Ceux et celles qui ont suivi des études universitaires à l'étranger sont fortement encouragés à fournir une brève explication du système de notation académique et de son équivalence avec le système québécois.
- ✓ Une lettre confidentielle d'évaluation (sous pli cachetée ou envoyée directement à l'adresse indiquée)

### Candidat(e)s à la Maîtrise

- La lettre d'évaluation pour les personnes ayant fait 2 sessions ET MOINS au 31 août de l'année en cours devra provenir d'une **personne autre que la direction du laboratoire d'accueil**. L'étudiant(e) ayant fait un stage d'été dans le laboratoire d'accueil peut en faire la demande à son directeur.
- La lettre d'évaluation pour les personnes ayant fait 3 sessions ET PLUS au 31 août de l'année en cours devra provenir de la **direction du laboratoire d'accueil**.

### Candidat(e)s au Doctorat

- La lettre d'évaluation pour les personnes ayant fait 2 sessions ET MOINS au 31 août de l'année en cours devrait provenir de la **direction du laboratoire d'accueil**. Si tel n'est pas le cas, il faudra le justifier.
- La lettre d'évaluation pour les étudiants ayant fait 3 sessions ET PLUS au 31 août de l'année en cours devra provenir de la **direction du laboratoire d'accueil**.

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

**DATE LIMITE : Les dossiers doivent être déposés au plus tard le vendredi 9 juin à 17h00.**

Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture du concours.

### ÉTAPES

1. Faire parvenir le dossier électronique à l'adresse suivante : [Recrutement.AFSB@inrs.ca](mailto:Recrutement.AFSB@inrs.ca)
2. Indiquez « **Concours de bourses de maîtrise ou Concours de bourses de doctorat** » dans le titre de votre courriel;
3. Joindre tous les documents requis au courriel, dans un même fichier de type « pdf » et le nommer comme l'exemple qui suit : **CONCOURS\_MÂÎTRISE.NOM DE FAMILLE** ou **CONCOURS\_DOCTORAT\_NOM DE FAMILLE**

**NOTEZ BIEN: Les dossiers non conformes et / ou incomplets seront REJETÉS.**